



LE MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 12 décembre 2018, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Jacques D'Août
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Martine Caron
Edmond Leclerc
Caroline St-Louis
Janie Vallée

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Lucie St-Louis

Vanessa Reber
Andreann Thibert

Absences

Marc-Olivier Bisson
Sylvain Léger

Cécile Gauthier

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Présentation de *Dessert et concert*, par l'Harmonie Contre-temps, le 14 décembre prochain, à 19 h.
- . Félicite les employés honorés lors de l'activité de reconnaissance des années de service et des retraités.
- . Souper-bénéfice, *Bières et bouffe*, au profit de la Fondation LJP.
- . La collecte de livres à l'intention des élèves du préscolaire 4 et 5 ans est en cours.
- . Rencontre des présidents, directeurs généraux et secrétaires généraux quant aux frais facturés aux parents, plus spécifiquement concernant les programmes particuliers.
- . Dépôt du projet de loi portant sur le taux unique de la taxation scolaire.

Parole au public

Madame Nathalie Charland

- . Dépose, et commente, le Référentiel de base visant le projet d'implantation de l'école alternative publique de la Petite-Nation.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Biblio Outaouais a fait don d'une vingtaine de livres neufs pour la collecte de livres organisée par le Conseil des commissaires.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 41 (2018-2019)

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rapport des présidences des comités du Conseil des commissaires

Comité de vérification et comité des ressources matérielles par monsieur le commissaire Jacques D'Août :

- . Protocole d'entente avec la MRC de Papineau
- . Protocole d'entente pour le partage de locaux avec la Ville de Gatineau
- . Demande d'ajout d'espace
- . Vente du terrain du 48, rue des Servantes
- . Appel d'offres pour les fauteuils de la Salle Desjardins
- . Emprunt lié au règlement de l'action collective relative aux frais chargés aux parents

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018

RÉSOLUTION 42 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 novembre 2018 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOYAGE EN FRANCE, EN ESPAGNE ET EN ITALIE POUR DES ÉLÈVES DE CUISINE DU MARCHÉ DE L'ÉCOLE HÔTELIÈRE DE L'OUTAOUAIS – ENTÉRINEMENT

RÉSOLUTION 43 (2018-2019)

Attendu que l'École hôtelière de l'Outaouais organise un voyage gastronomique en France, en Espagne et en Italie à l'intention de certains élèves;

Attendu que le centre a sollicité des soumissions provenant de trois firmes distinctes pour l'achat des billets d'avion pour 12 élèves et deux accompagnateurs du groupe;

Attendu que c'est la firme Voyage Merit qui s'avère le plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat des billets d'avion;

Attendu que le voyage comprend également les frais de séjour des élèves;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École hôtelière de l'Outaouais ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE les dépenses relatives au voyage en France, en Espagne et en Italie d'un groupe d'élèves de l'École hôtelière de l'Outaouais, au montant de quatre-vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars (85 488,94 \$), soient approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire monsieur Edmond Leclerc se retire afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts. Il est 20 h 51.

ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU LAB FINANCE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 44 (2018-2019)

Attendu l'intention de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, d'implanter un lab finance;

Attendu l'entente de partenariat convenu entre la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 12 décembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'approbation du directeur général;



Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer l'entente de partenariat entre la Caisse Desjardins de la Petite-Nation et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées quant à l'implantation du lab finance à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE PARTENARIAT INTERVENUE AVEC LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS QUANT AU CAFÉ DE LA PERSÉVÉRANCE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU, À PAPINEAUVILLE – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 45 (2018-2019)

Attendu l'intention de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville, d'implanter un café de la persévérance;

Attendu la convention de partenariat intervenue entre le Mouvement des caisses Desjardins et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 12 décembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer la convention de partenariat entre le Mouvement des caisses Desjardins et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées quant à l'implantation d'un café de la persévérance à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le commissaire monsieur Edmond Leclerc reprend son siège, il est 20 h 54.

ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS – MANDAT À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 46 (2018-2019)

Attendu l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

Attendu les travaux effectués, depuis plus d'un an, qui ont conduit à la mise en œuvre d'une solution satisfaisante pour la commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

Attendu la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de prendre le relais dans le pilotage du dossier, au stade où il se trouve;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées :

- transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective concernant les frais exigés des parents;
- remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ACTION COLLECTIVE CONCERNANT LES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS – RÉGIME D'EMPRUNT

RÉSOLUTION 47 (2018-2019)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 736 980 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire; Attendu qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

Attendu que l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 736 980 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 736 980 \$, auquel s'ajoutent les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);

2. QUE les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.

3. QU'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;

4. QUE le président, monsieur Éric Antoine, ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, de l'Emprunteur, soit autorisé, pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE SUR LES CONDITIONS CLIMATIQUES – ADOPTION

RÉSOLUTION 48 (2018-2019)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) a choisi de se doter d'une *Politique sur les conditions climatiques*;



2093

Attendu que des représentants de la Direction de la santé publique, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais et du comité de parents ont collaboré avec la CSCV pour l'élaboration de ladite politique;

Attendu que le projet de politique a été soumis aux membres du comité consultatif de gestion lors de leur rencontre du 5 décembre 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 12 décembre 2018 quant au projet de politique;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe aux affaires éducatives et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;

QUE la *Politique sur les conditions climatiques* soit adoptée telle que déposée et qu'elle entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AU PROCESSUS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE – ADOPTION

RÉSOLUTION 49 (2018-2019)

Attendu que la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que lorsqu'un poste de commissaire devient vacant, la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit, selon la situation, tenir une élection scolaire partielle ou encore procéder à une nomination;

Attendu que le Conseil des commissaires a choisi de se doter d'une *Politique relative au processus de nomination d'un commissaire* lorsque la *Loi sur les élections scolaires* prescrit une nomination;

Attendu les discussions des membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de leur rencontre du 19 novembre et du 10 décembre 2018;

Attendu que le projet de politique a été soumis aux membres du comité consultatif de gestion lors de leur rencontre du 5 décembre 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 28 novembre et du 12 décembre 2018 quant au projet de politique;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la *Politique relative au processus de nomination d'un commissaire* soit adoptée telle que déposée et qu'elle entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2019-2020

RÉSOLUTION 50 (2018-2019)

Attendu qu'en vertu de l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3), la commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion, du comité de parents et du comité de relations de travail du personnel enseignant;

Attendu la concertation régionale;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de calendrier scolaire lors des comités de travail du 17 octobre et du 12 décembre 2018;



2094

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Janie Vallée;

QUE le calendrier scolaire 2019-2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE SAINE ALIMENTATION – ABROGATION

RÉSOLUTION 51 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 36 (2018-2019) intitulée « Politique sur les saines habitudes de vie – adoption »;

Attendu que ladite politique inclut notamment une section portant spécifiquement sur la saine alimentation;

Attendu qu'en conséquence, la *Politique de saine alimentation* n'est plus pertinente;

Attendu qu'il y a lieu d'abroger ladite politique;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 5 décembre 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 12 décembre 2018;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE la *Politique de saine alimentation* soit abrogée, le tout effectif immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉNOMINATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE ADRIEN-GUILLAUME, À CHÉNÉVILLE

RÉSOLUTION 52 (2018-2019)

Attendu la demande formulée à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées par le Club de gymnastique Pop-gym à l'effet de nommer, en hommage posthume, le gymnase de l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville, en l'honneur de M. Serge Sabourin;

Attendu que M. Serge Sabourin a été 32 ans à l'emploi de la Commission scolaire Seigneurie et de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, de 1978 à 2010, d'abord comme enseignant d'éducation physique puis à titre de directeur d'école;

Attendu que M. Sabourin a assumé la direction de plusieurs écoles au cours de sa carrière, notamment à l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville;

Attendu que M. Sabourin a fondé le Club de gymnastique Pop-Gym en 1979 dont les activités se tenaient à Chénéville, jusqu'à son déménagement en 2001;

Attendu que M. Sabourin assumait la présidence de la Fédération québécoise de gymnastique de 2009 jusqu'à son décès en 2018;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 novembre 2018;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées nomme officiellement le gymnase de l'école Adrien-Guillaume, à Chénéville, au nom de M. Serge Sabourin, à titre d'hommage posthume;



2095

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées collabore avec le Club de gymnastique Pop-Gym lors de l'activité où sera officialisée la nouvelle dénomination du gymnase au nom de M. Serge Sabourin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT RELATIF À LA LOCATION DE PHOTOCOPIEURS POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 53 (2018-2019)

Attendu l'appel d'offre public du 30 novembre 2018 No. OC20-19 pour le contrat des photocopieurs, location et service des équipements de reprographie, pour l'ensemble des établissements de la Commissaire scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Imprimerie Papineauville inc..... 740 672,29 \$
348, rue Papineau Papineauville (Québec) J0V 1R0

Ricoh Canada 790 509,98 \$
825, boulevard Lebourgneuf, suite 400 Québec (Québec) G2J 0B9

Attendu la recommandation de M. Normand Brière, coordonnateur au Service des ressources matérielles, d'octroyer le contrat à la firme Imprimerie Papineauville inc.;

Attendu que le contrat est pour une période de 54 mois ferme + une période de transition d'un maximum de 6 mois pour une durée totale maximale de 60 mois;

Attendu que le contrat débutera le 1^{er} février 2019;

Attendu les discussions du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 11 décembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat pour les photocopieurs, location et service des équipements de reprographie, pour l'ensemble des établissements de la Commissaire scolaire au Cœur-des-Vallées soit octroyé à la firme Imprimerie Papineauville inc. pour la somme de sept cent quarante mille six cent soixante-douze dollars (740 672,69 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TERRAIN SITUÉ AU 48, RUE DES SERVANTES, À GATINEAU – MANDAT DE NÉGOCIATION

RÉSOLUTION 54 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 40 (2016-2017) intitulée : « Achat du bâtiment situé au 48, rue des Servantes, à Gatineau – délégation de signature »;

Attendu les termes de la résolution 51 (2016-2017) intitulée : « Démarches préalables en vue de la démolition du bâtiment situé au 48, rue des Servantes, à Gatineau – délégation générale de signature »;

Attendu les termes de la résolution 121 (2016-2017) intitulée : « Travaux de démolition du bâtiment du 48, rue des Servantes et de décontamination des sols au 48 rue, des Servantes et au Centre la Cité, à Gatineau – adjudication »;

Attendu les termes de la résolution 129 (2017-2018) intitulée : « Travaux de décontamination des sols aux 48 et 50 rue des Servantes (Phase 3 – renforts structuraux) – adjudication;

Attendu que les travaux de démolition et de décontamination des sols sont terminés;



2096

Attendu l'intérêt manifesté par le Centre de la petite enfance (CPE) les Petits Fripons pour ce terrain par l'entremise d'une lettre datée du 29 novembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire ainsi que l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE madame Nathalie A. Charette soit mandatée afin d'entreprendre des négociations avec le CPE les Petits Fripons et la Ville de Gatineau, le cas échéant, quant à la vente du terrain du 48, rue des Servantes, à Gatineau ;

QU'une éventuelle vente demeure conditionnelle à la fois à l'approbation du Conseil des commissaires ainsi qu'à celle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et/ou de la Société québécoise des infrastructures (SQI), le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DE REMPLACEMENT DES FAUTEUILS DE LA SALLE DESJARDINS, SITUÉE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 55 (2018-2019)

Attendu l'appel d'offres public visant des travaux de remplacement des fauteuils à la Salle Desjardins, située à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau ;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Sièges Ducharme International (1991) inc..... 125 667,93 \$
9275, Le Royer, St-Léonard (Qc) H1P 3H7

Distrimar inc. 219 899,14 \$
11700, avenue de l'Avenir, bureau 301 Mirabel (Qc) J7J 0G7

Attendu la recommandation de Fortin, Corriveau, Salvail, Dampousse architecture + design d'octroyer le contrat à la firme Sièges Ducharme International (1991) inc.;

Attendu que le financement de ce projet provient du MEES dans le cadre de l'allocation spécifique « Maintien de bâtiment »;

Attendu la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de sa rencontre du 11 décembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE le contrat pour des travaux de remplacement des fauteuils à la Salle Desjardins, située à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à Gatineau, soit octroyé à la firme Sièges Ducharme International (1991) inc pour la somme de cent vingt-cinq mille six cent soixante-sept dollars (125 667,93 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LA MRC DE PAPINEAU CONCERNANT LA MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DES AIRES DE JEUX DE CERTAINES ÉCOLES – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 56 (2018-2019)

Attendu les termes de la résolution 62 (2017-2018) ayant pour titre : « Partenariat avec la MRC de Papineau et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – acceptation et délégation de signature »;

Attendu que l'aide financière rendue disponible par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a été réduite à 7 500 \$;



2097

Attendu les termes du protocole d'entente intervenu entre la MRC de Papineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu les discussions et la recommandation du comité relatif aux ressources matérielles lors de la rencontre du 11 décembre 2018;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit et est par la présente autorisé à signer le protocole d'entente intervenu avec la MRC de Papineau;

QUE le directeur général soit également autorisé à signer tous autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MERCREDI 19 DÉCEMBRE 2018, À 20H, À LA SALLE DES COMMISSAIRES DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CSCV

RÉSOLUTION 57 (2018-2019)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la séance soit ajournée au mercredi 19 décembre 2018, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 25.

Éric Antoine,
Président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général